Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260226-2026001-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Géraldine YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : M. Benoît DALLÉRAC a donné procuration à M. Hervé JARNOT
Mme Morgane MAHÉ a donné procuration à Mme Héléna FRANGEUL
M. Vincent YVOIR a donné procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 13 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Héléna FRANGEUL

Objet :
Vote des subventions 2026

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2026 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 14 février 2026 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les élus concernés quittent la séance à savoir M. Gérard BAUDU, trésorier de l'UNC et M. Cyrille BOUREL, Président du GSY.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL	2 500,00 €		A l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	Fournitures scolaires : 45 €/41 enfants = 1845,00€ Elèves maternelles 14 enfantsx1554€= 21756 € Elèves primaires 27 enfantsx493€=13311 €		A l'unanimité
CPIE Val de Vilaine	1 000,00 € (sous réserve du devenir de l'association)		A l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale	1 500,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
UNC de Saint-Just	400,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA	580,00 € + 600 € exceptionnel pour achat bracelets sangliers		A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260226-2026001-DE

Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUBEL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	*Pas de demande*		
Mégalithes Storm	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	700,00 € (800€-100€ ordi portable)		A l'unanimité
Groupe Secours Catholique	50,00 € (sous réserve de la réception d'une demande)		A l'unanimité
ESCP Volley	850,00 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 € (sous réserve de la réception d'une demande)		A l'unanimité
ADAPEI	150,00 €		A l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	500,00 €		A l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	220,60 €		A l'unanimité
Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton	400,00 € (si organisation d'une manifestation)		A l'unanimité
Just Une Création	500,00 € + 500,00 € exceptionnel achat de matériel		A l'unanimité
JUST'Mobil	500,00 €		A l'unanimité
Les Cavaliers de la Vallée	300,00 €		A l'unanimité
Entre Palis et Mégalithes	*Pas de demande*		-
Résidence St Conwoïon à Sixt-sur-Aff	100,00 € (3 résidents de Saint-Just)		A l'unanimité
Les Rencontres d'AM&LIA	500 € (création)		A l'unanimité
TOUSSUNIX	200,00 € (début de l'association)		A l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2026 ci-dessus désignées,

* autorise l'inscription budgétaire 2026 des crédits nécessaires au C/65741,
* et charge M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables.

Cette délibération annule et remplace celle visée par les services de la Préfecture 35 le 5 mars 2026 pour erreur matérielle.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)